

Communication N° 5 - 2011 au Conseil communal

Séance du 13 avril 2011

Politique d'intégration à Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

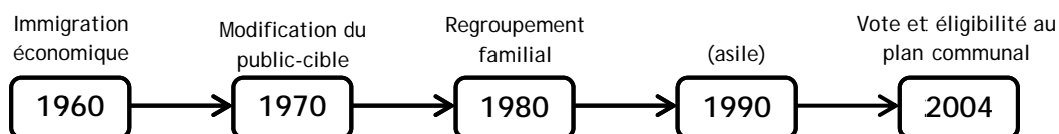
Cette communication vous informe des politiques et mesures d'intégration mises en œuvre par la Confédération, le Canton de Vaud, certaines villes et communes vaudoises, et met en perspective ce qui est fait à Pully.

Intégration sociale et intégration des étrangers

Les besoins en matière d'intégration - que ce soit celle des étrangers ou de toute autre catégorie de population - sont définis par de nombreuses caractéristiques : être femme ou homme, enfant ou adulte, célibataire ou en famille, le niveau de formation scolaire ou professionnelle, la capacité à accéder à un logement à un prix abordable. C'est pourquoi le terme intégration sociale - plus général - est également utilisé.

Historique

La question de l'intégration des étrangers date des années 60. La situation économique et les initiatives xénophobes des années 70 ont rapidement encré la problématique de l'immigration dans les débats politiques.



Aujourd'hui, moins d'un cinquième des étrangers qui entrent en Suisse le font pour satisfaire les besoins de l'économie, et un tiers environ le font dans le cadre de regroupements familiaux (femmes ou enfants mineurs d'étrangers).

La politique d'intégration actuellement promue en Suisse, aussi bien au plan fédéral, cantonal que communal peut être résumée par la formule « encourager et exiger ».

L'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun. Elle doit favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère, et permettre à cette dernière de participer à la vie publique, économique, sociale et culturelle. Cela suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer (démarche volontaire), d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard (capacité intégrative).

Confédération

La Confédération a présenté en 2007 un catalogue de 46 mesures, qui s'articule autour de trois grands axes :

- Promotion linguistique, formation, marché du travail et sécurité sociale ;
- Intégration sociale dans les zones d'habitation ;
- Soutien et développement d'autres mesures contribuant à améliorer les conditions générales d'intégration (santé, religion, participation au processus décisionnel).

L'Office fédéral des migrations (ODM) cofinance les mesures d'intégration en faveur des étrangers à hauteur de 16 millions de francs par an environ. Le Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM) est l'organe de mise en œuvre des mesures préconisées et la Commission fédérale des étrangers, organisme consultatif composé d'étrangers et de Suisses, a pour mission de traiter des questions d'ordre social, économique, culturel, politique, démographique et juridique soulevées par la présence des étrangers en Suisse. La Confédération participe également aux travaux de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), qui constitue la plateforme politique des exécutifs de la Confédération, des cantons et des communes.

Canton

En 2009, le Canton de Vaud accueillait 213'619 étrangers, soit 12.5% de la population immigrée établie en Suisse (1'714'004). Le Grand Conseil du Canton de Vaud a adopté en janvier 2007 la Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme. Deux organes ont été mis en place par le Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre : le coordinateur cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, qui est le répondant vis-à-vis de la Confédération, et la chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI), qui est la plateforme réunissant des représentants de la population - suisse et étrangère - et des autorités.

La loi cantonale prévoit également que les communes désignent un répondant en matière d'intégration qui, s'il n'est pas annoncé expressément, est le Syndic. A Pully, cette fonction est assurée par un des adjoints du Service de l'administration générale. Il représente la Ville de Pully dans les relations avec le BCI et suit les développements et actions entreprises par les différents acteurs clés en la matière.

Villes et communes

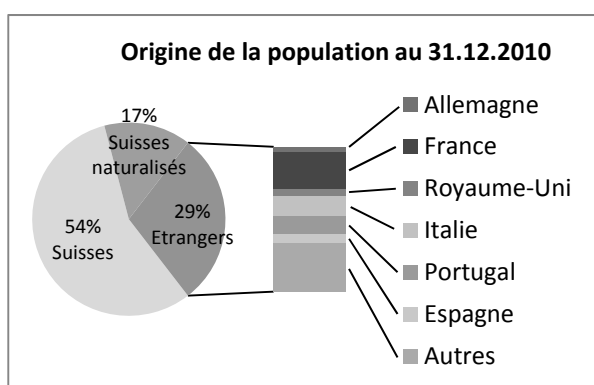
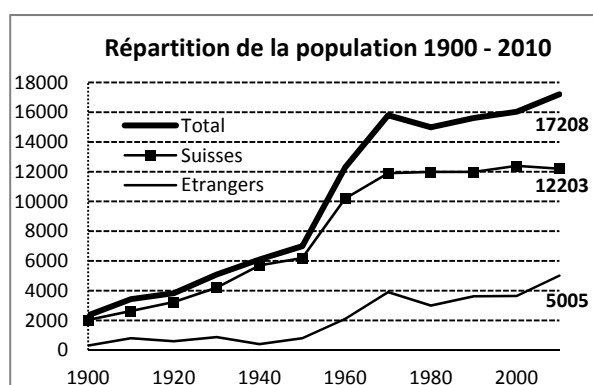
Les villes du canton, à l'exception de Pully et de La Tour-de-Peilz, ont toutes fondé des commissions consultatives Suisses-immigrés, qui est un élément primordial pour la mise en œuvre d'actions d'intégration.

Le répondant de la Ville de Pully en matière d'intégration a rencontré deux répondants cantonaux en matière d'intégration ainsi que la déléguée à l'intégration de Renens, qui lui ont fait part des constatations et exemples de mesures suivants :

- La volonté de s'entendre et de faire quelque chose en commun est le fondement de toute action. Seul, le délégué ne peut rien faire. Une commission d'intégration ou commission consultative, apporte une légitimité à la démarche. Elle doit rassembler tous les partenaires (représentants des partis politiques, des églises, des commerçants, des associations et communautés étrangères, direction des écoles, voire de la police), et évoluera avec le temps et l'apparition de nouveaux sujets de préoccupation.
- Les activités du délégué et de la commission sont généralement basées sur l'empirisme : le travail d'intégration se fait en allant sur le terrain, à la rencontre de la population.
- A Renens, la Commission Intégration Suisses Etrangers a mis sur pied des permanences d'information mensuelles pour les personnes désirant se naturaliser. Des cours de français sont organisés par diverses associations. De tels cours ont également été mis sur pied par les commissions d'intégration de Villeneuve et Montreux.
- Nyon organise une fête interculturelle. Plus de 1500 personnes y ont pris part en 2010, lors de la 6^{ème} édition.
- A La Tour-de-Peilz, l'action de la Municipalité se traduit principalement par un soutien financier à différentes associations telles que Français en jeu ou Appartenances (cours de français), et à la Fête multiculturelle de Vevey.
- Le programme Projets urbains - Intégration sociale dans des zones d'habitation de la Confédération a soutenu le projet de réaménagement de la Grand'Place de Clarens, la requalification du quartier de Florissant à Renens, et le projet de création d'une Maison de quartier « Général Guisan » à Vevey. Plusieurs projet ont été réalisés à Yverdon-les-Bains dans le cadre de sa politique communautaire dans le quartier Pierre-de-Savoie (groupe d'entraide bénévole, après-midis « InterGénération »).

Pully

Au 31 décembre 2010, 80% des étrangers domiciliés à Pully sont originaires d'un pays membre de l'Union européenne ou d'Amérique du Nord. Les hommes sont 2501 et les femmes 2504. Les adultes actifs sont 2186 (1250 H/936 F), les non actifs 1917, les enfants de moins de 16 ans 902.



Accueil des nouveaux habitants et procédure de naturalisation

On relève à Pully deux mesures s'adressant plus spécifiquement aux étrangers : l'accueil des nouveaux habitants et l'accompagnement dans le processus de naturalisation.

Le principal contact d'un immigré avec l'administration communale se passe au guichet de l'Office de la population (OPO), qui joue un rôle très important dans l'accueil des nouveaux arrivants. Un effort particulier est mis sur ce premier - et souvent unique - contact avec l'administration communale. A cette occasion, un dossier est remis aux nouveaux arrivants. Quant à la procédure de naturalisation, il s'agit bien souvent du premier pas vers une intégration plutôt que de l'aboutissement de ce processus. A Pully, la responsable des dossiers de naturalisation va bien au-delà d'une simple approche administrative du traitement des demandes.

Intégration sociale et politiques de proximité

La politique de proximité que nous appliquons dans le domaine de la sécurité publique et dans celui des affaires sociales et de la jeunesse contribue à une bonne intégration sociale de toutes les catégories de la population pulliérane.

La Direction de la jeunesse et des affaires sociale conduit actuellement une étude, en collaboration avec Pro Senectute, afin de clarifier et déterminer très précisément les besoins et préoccupations des aînés.

Le répondant de proximité (sécurité publique) est en contact permanent avec la population. Il « prend la température en temps réel » et va au-devant des adolescents, engage le dialogue avec eux et, au fil du temps, a gagné leur confiance.

L'Espace-Jeunes propose aux adolescents un lieu de rencontre, animé par une équipe d'animateurs socioculturels. Sur 130 membres, environ 10% d'entre eux demandent un encadrement socio-éducatif conséquent. Les animateurs s'emploient à développer au sein de ce groupe hétérogène un sentiment d'appartenance au centre de loisirs, ce qui constitue souvent leur premier sentiment citoyen.

Le groupe de travail Jeunesse, composé de représentants de la Direction de la jeunesse et des affaires sociales, de la Direction de la sécurité publique, de la direction des écoles primaires et secondaires, et de l'Espace-Jeunes s'emploie à prendre en compte les besoins et attentes des jeunes, toutes origines confondues.

Enfin, les sociétés, associations et autres structure actives dans les milieux sportifs, associatifs et culturels sont des acteurs à part entière d'une bonne intégration, aussi bien pour les Suisses que pour les étrangers, pour les jeunes et les seniors, les familles ou les personnes seules. Il en existe une cinquantaine à Pully, ce qui constitue un réseau socio-culturel relativement dense.

Les avis récoltés auprès des différentes entités de Pully en contact avec la population immigrée sont unanimes pour dire qu'il n'existe pas de problème d'intégration touchant tout un groupe ou

une catégorie particulière de notre population. L'intégration est dès lors appréhendée de façon ponctuelle et ciblée, et non pas comme un problème collectif. Quelle que soit l'origine de la personne en difficulté ou en situation de détresse, ce sont alors les services concernés, dans le cadre de leur mandat général, qui œuvrent à la résolution du problème constaté.

Conclusions

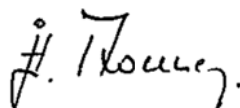
En guise de conclusion, nous relevons les principaux éléments suivants :

- Il n'y a pas de problème collectif d'intégration sociale décelé à Pully actuellement ; le bon niveau socio-culturel de la population pulliérane est sans doute un facteur déterminant de la bonne intégration sociale qui y règne ;
- Une commission consultative permet de légitimer d'éventuelles démarches spécifiques en cas de problèmes collectifs, de rassembler tous les acteurs et de canaliser les forces vers un but commun ;
- La politique d'intégration appliquée à Pully, constituée d'un accueil de qualité à l'OPO, d'un accompagnement attentif durant la procédure de naturalisation, et de politiques de proximité en matière de jeunesse, d'actions sociales et de sécurité publique est concluante et sera poursuivie par la Municipalité ;
- Les entités concernées de la Ville de Pully continueront à porter un regard attentif sur l'évolution de notre population afin d'agir le cas échéant de façon proactive.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 30 mars 2011